



## Message du Conseil communal au Conseil général N° 81 du 24 octobre 2016

**OBJET : Crédit de CHF 145'000.- TTC pour les honoraires d'étude du projet de l'ouvrage de la protection contre les crues du secteur Ruedin (Sorne et Biernol).**

### 1. Considérations générales

Le périmètre d'étude comprend la rivière de la Sorne depuis sa confluence avec le rejet de l'usine hydroélectrique jusqu'à l'aval du pont de la rue des Mérovingiens, mais également le ruisseau du Biernol depuis l'amont de la zone bâtie jusqu'à sa confluence avec la Sorne (voir plans).



Figure 1 : extrait de plan 1 : 25'000

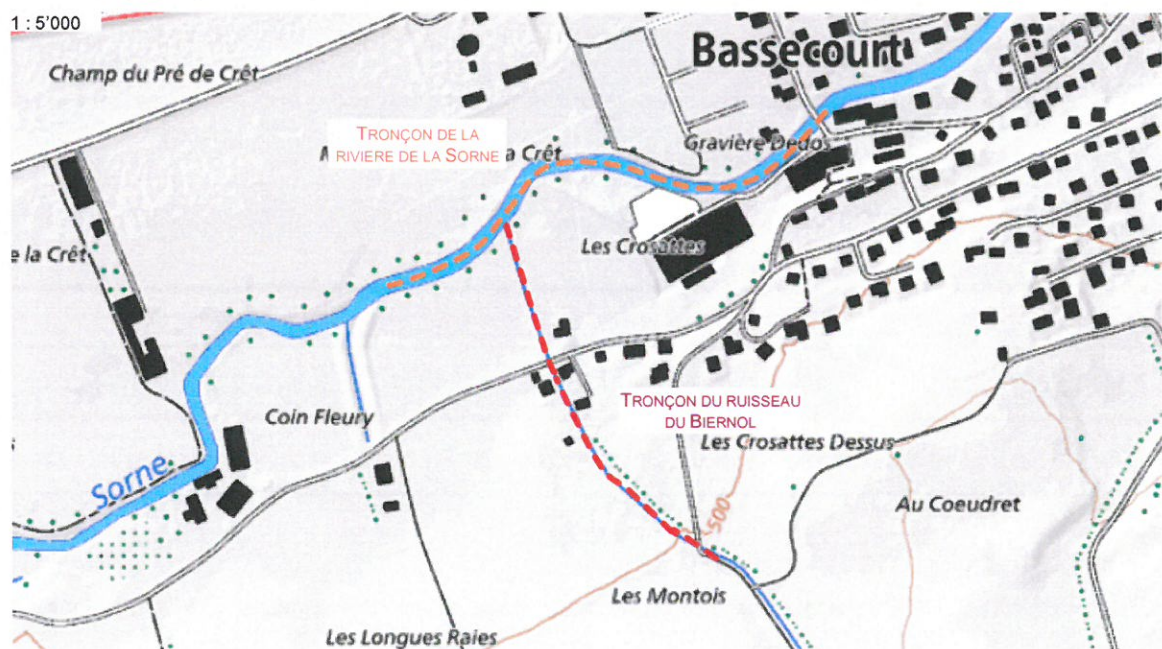


Figure 2 : extrait de plan 1 : 5'000

Les tronçons concernés de la Sorne et du Biernol impliquent de forts enjeux locaux.

Des dangers moyens de crues sont identifiés sur des maisons privées ainsi que sur les bâtiments de la manufacture Ruedin, et des dangers plus faibles englobent une zone plus vaste.

La prise d'eau de la manufacture Ruedin sur la Sorne crée un seuil important empêchant la migration piscicole. Le droit d'eau d'usage de la manufacture Ruedin SA est arrivé à échéance et son extinction doit être réalisée.

Les Autorités de la Commune mixte de Haute-Sorne ont constaté que des cas d'inondation ont eu lieu à plusieurs reprises ces dernières décennies, touchant non seulement les habitations, mais également la manufacture Ruedin. Elles ont décidé d'intervenir afin de diminuer le danger de crue et d'améliorer l'aspect environnemental des deux cours d'eau et ont mandaté fin 2013 un bureau d'ingénieurs pour établir une étude préliminaire.

## **2. Considérations particulières**

L'étude préliminaire a été réalisée courant 2015 et l'Office de l'environnement a préavisé favorablement cette phase dans son examen préalable du 22 décembre 2015.

Le présent crédit porte sur les honoraires d'ingénieurs concernant les phases de projet de l'ouvrage, d'appels d'offres et de réalisation des travaux. Les honoraires pour le domaine du génie-biologique, des aspects environnementaux NIE et SER, ainsi que d'un spécialiste en aménagement du territoire sont inclus.

L'étude de protection contre les crues et de revitalisation de la rivière de la Sorne et du ruisseau du Biernol prévoit un ensemble de mesures permettant de répondre favorablement aux objectifs fixés.

La Sorne sera élargie pour permettre le passage d'une crue Q100 (Q300 pour la zone d'activité), le seuil existant sera déconstruit, la prise d'eau Ruedin sera abandonnée, le linéaire sera revitalisé et une zone d'accès au cours d'eau (à caractère social) sera aménagée.

Concernant le ruisseau du Biernol, deux passages inférieurs sous route seront réaménagés (sous chemin AF et sous rue Fin Doie), une zone de débordement sera créée pour protéger les habitations et la manufacture Ruedin, la partie aval sera fortement revitalisée, et la confluence avec la Sorne réaménagée pour permettre la migration piscicole.



Figure 3 : débordement de la Sorne sur le parking Ruedin - août 2007



Figure 4 : Vue de la Sorne aux abords de la manufacture Ruedin

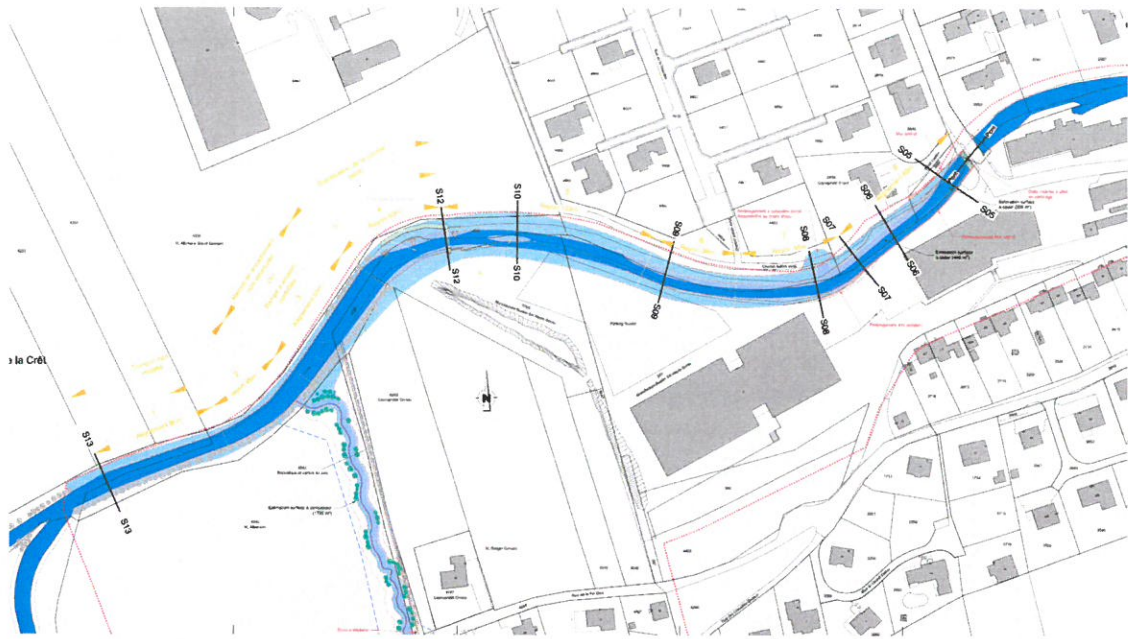


Figure 5 : extrait du plan de situation de la Sorne au 1 : 500

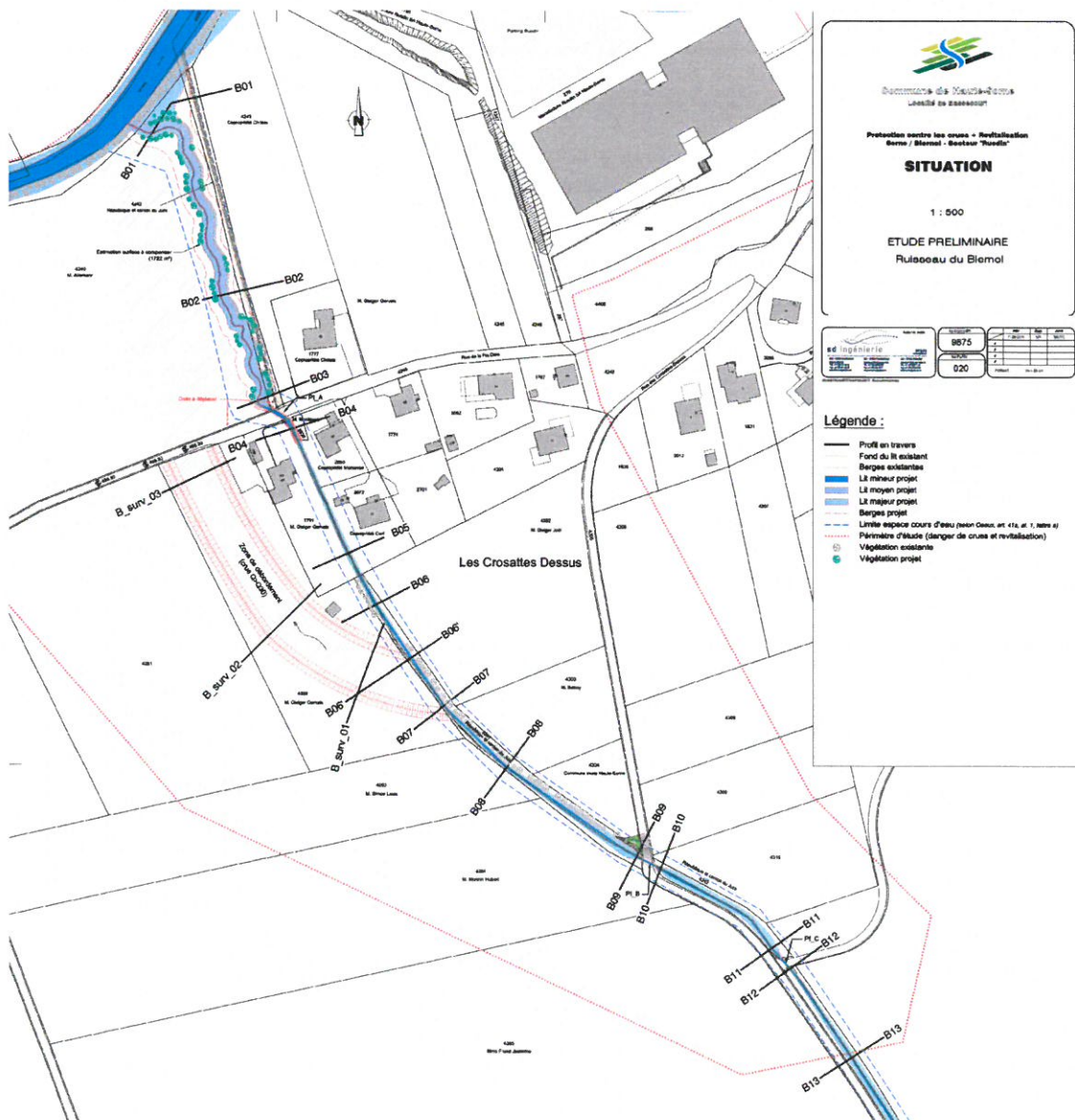


Figure 6 : extrait du plan de situation du Biernol au 1 : 500

L'amélioration de la situation de danger liée à la protection contre les crues sera fortement améliorée. Les bénéfices estimés sont présentés ci-dessous :

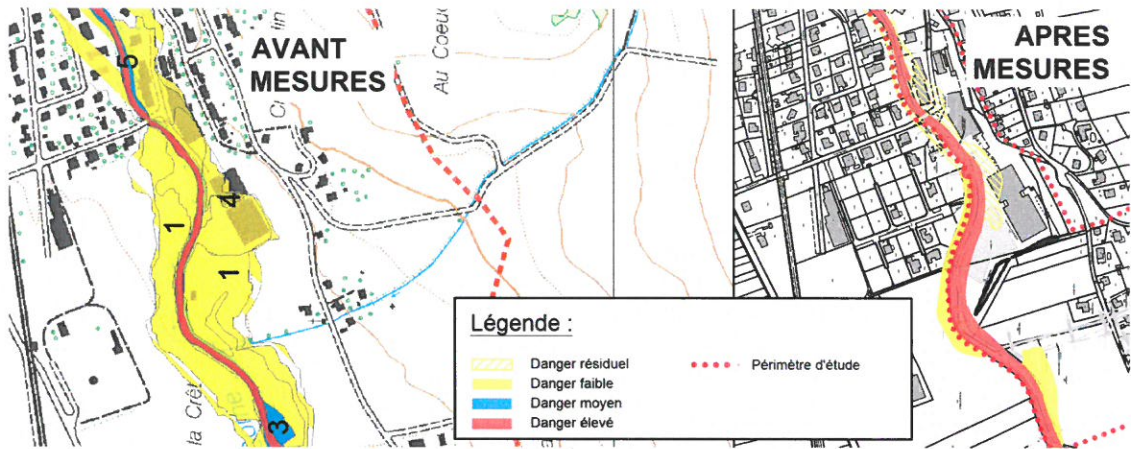


Figure 7 : Améliorations attendues sur la Somme

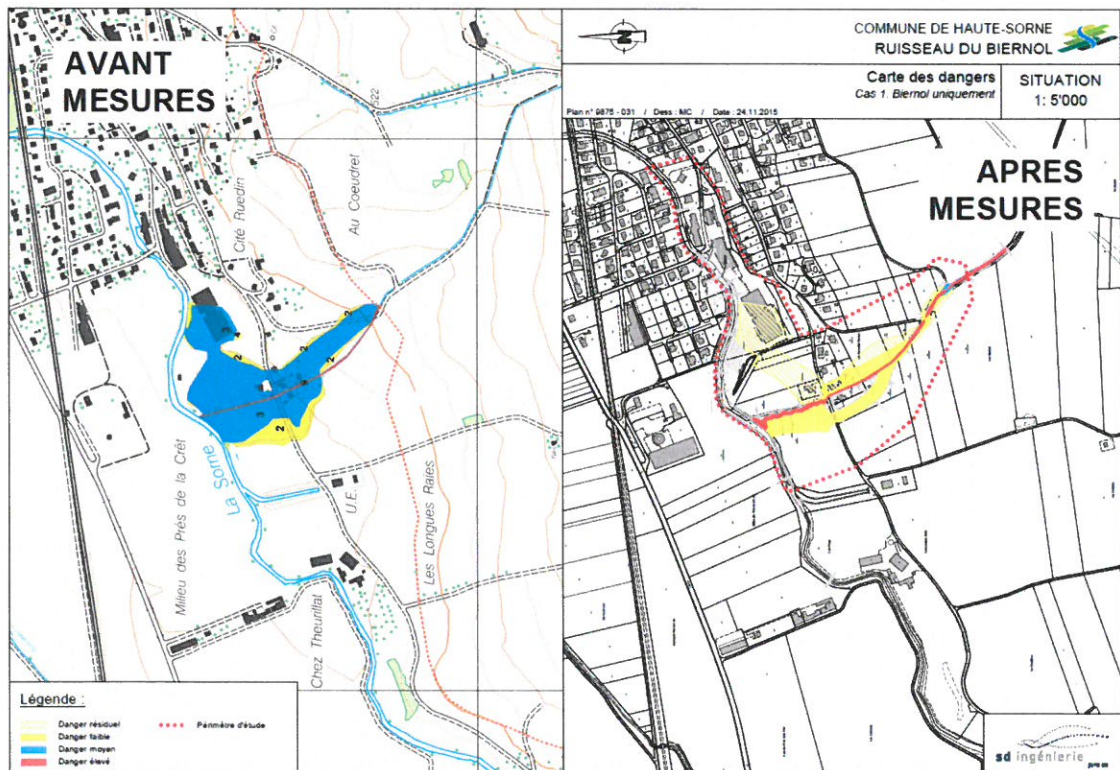


Figure 8 : Améliorations attendues sur le Biernol

### **3. Délais de réalisation**

Le planning est soumis à de nombreuses influences à l'heure actuelle, soit décision cantonale, procédure de plan spécial, participation de tiers, etc... Toutefois, le début des travaux est prévu pour le printemps 2018, avec une mise en service pour l'automne 2018.

Pour ce faire, le projet de l'ouvrage devra être finalisé pour l'été 2017.

### **4. But de l'étude**

Au stade de l'étude préliminaire, une première estimation des coûts des travaux a été effectuée. Le coût total attendu est de l'ordre de Fr. 940'000.- TTC ( $\pm 20\%$ ). La phase projet de l'ouvrage permettra de préciser les montants, ainsi que les participations et subventions.

Le subventionnement fédéral minimum se monte à 35%. Des bonus de 10% pour la surlongueur, de 20% pour le bénéfice pour la nature et le paysage dans la séquence Biernol et de 10% en raison de l'aspect social de la Sorne pourraient être octroyés.

La subvention cantonale minimale se monte à 10%, un bonus de 5 ou 10% pourrait être accepté si les conditions pour les aspects écologiques sont remplies.

La part communale est ainsi soumise à de nombreuses incertitudes, elle pourrait varier entre 10 et 55%.

Swissgrid et/ou le propriétaire prendront à leur charge la totalité des coûts liés à la mise en conformité des anciennes installations liées à la concession de la manufacture "Ruedin", sous réserve de l'acceptation du dossier de la part de cette instance et des autorités compétentes.

### **5. Coût des travaux**

Le cout de l'étude est basé sur le devis d'un bureau d'étude.

Prix total TTC	Fr.	<b>143'055.25</b>
----------------	-----	-------------------

### **6. Considérations financières**

Investissement selon programme des travaux	Fr.	145'000.-
--	-----	-----------

Le demande de crédit porte sur un montant de	Fr.	145'000.-
--	-----	-----------

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

## **7. Financement**

Les taux de subventionnement fédéral et cantonal, seront déterminés lors de l'élaboration du projet de réalisation.

Les dépenses liées au projet qui nous concerne et leurs subventionnements seront intégrés dans le crédit de réalisation.

Coût de l'étude	Fr.	145'000.-
Subventions fédérales à déterminer (max. 75 %)	Fr.	.-
Subventions cantonales à déterminer (max. 10 à 20 %)	Fr.	.-
<hr/>		
Solde à financer	Fr.	145'000.-
Prélèvement sur le fonds des digues	Fr.	145'000.-
<hr/>		
Recours à l'emprunt	Fr.	.-

Le projet d'étude est financé dans sa totalité par les fonds communaux.

## **8. Charges financières annuelles**

Les charges financières annuelles seront déterminées au terme des travaux, par rapport à l'investissement net (investissement total ./. subventions).

## **9. Préavis des Autorités**

Le Conseil communal, le dicastère des finances et impôts et la commission des digues préavisent favorablement cet objet et recommandent d'accepter ce crédit de **CHF 145'000.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 24 octobre 2016

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

**Jean-Bernard Vallat**

**Le Secrétaire**

**Michel Guerdat**